



Parcours LA SFAC

- **Distance** : 62 km
- **Dénivelé positif** : 2 000 mètres
- **Départ** : 5h le dimanche 15 juin
- **Age** : ouvert aux + de 20 ans (nés en 2005 et avant)
- **Accès** : Départ et arrivée, au même endroit, à Bouraké, baie Arembou, à environ 1h en voiture de Nouméa. Le portail d'entrée de la propriété se situe 500m sur la gauche après l'épicerie AK BOAT, il ouvrira à partir de 4h15. Il faut faire 1,5 km sur une bonne piste en terre pour accéder au parking situé à proximité du départ (entre 250 et 500m).
- **Accueil** : L'accueil se fera à partir de 4h30 pour la vérification du matériel et l'entrée dans le SAS d'entrée de l'aire de départ. Une fois passé ce sas, il n'est pas autorisé à sortir de l'aire de départ.
- **Camping** : Il est possible de dormir le samedi soir au camping municipal de Bouraké situé à moins de 2,5 km après le portail d'entrée.
- **Tarif** : 9 000 fcfp
- Aucun remboursement ne sera effectué après la clôture des inscriptions.
- Un remboursement à hauteur de 80% sera effectué si l'annulation nous parvient uniquement par email à nouvellecaledonieaventure@gmail.com et ce avant la clôture des inscriptions soit le mercredi 11 juin à minuit.
- L'inscription comprend une médaille à chaque finisher, un dossard nominatif, l'accès à toutes les propriétés traversées, le rapatriement à l'arrivée en cas d'abandon, des ravitaillements sur les 5 PC, à un tirage au sort de lots et bons d'achat d'un global d'environ 250 000 fcfp et la participation au cocktail de remise des prix, le mercredi 18 juin à partir de 18h.

- **Modalités d'inscription** : Sur le site www.inlive.nc jusqu'au mercredi 11 juin à minuit.
 - **Pour être classé** : Il faut fournir lors de votre inscription sur le site, au choix :
 - Une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées)
 - Une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :
 - ✓ Fédération des clubs de la défense (FCD),
 - ✓ Fédération française de course d'orientation (FFCO),
 - ✓ Fédération française du sport adapté (FFSA),
 - ✓ Fédération française handisport (FFH),
 - ✓ Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
 - ✓ Fédération sportive des ASPTT,
 - ✓ Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
 - ✓ Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
 - ✓ Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP);
 - Un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition **ou** de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie.
 - **Sans certificat ou certificat conforme, vous pourrez participer mais sans chronométrage, ni classement.**
- **Remise des dossards** chez Terre de Running au 78 rue Sébastopol.
 - A partir du mardi 10 juin pour les inscrits avant le samedi 7 à minuit.
 - A partir du jeudi 12 juin pour les inscrits avant le mardi 10 à minuit.
 - Samedi 14 juin avant midi pour ceux inscrits le mercredi 11 juin.
- **Matériel obligatoire** : **2 litres d'eau minimum, 1 gobelet, 1 couverture de survie, une veste étanche, 1 téléphone et 1 frontale.**

Le matériel obligatoire sera vérifié au moment du départ et/ou éventuellement sur le circuit. **En cas de défaut d'un équipement, le coureur ne sera pas classé.**

- **Balisage** : Le balisage sera fait avec des bandes de toile cirée de couleur ORANGE et environ tous les 30 à 50 mètres. Des points de peinture de couleur rose seront ajoutés sur certains passages en forêt. Chaque changement important de direction (carrefour, croisement) sera indiqué par des flèches au sol (parfois réalisée avec des pierres) ou une « porte » réalisée avec 2 à 3 balises. Si vous n'apercevez plus de balisage de couleur orange pendant 200m, cela signifie que vous n'êtes plus sur le tracé. Soyez vigilants au balisage et aux flèches.
- **Des barrières horaires imposées sur une allure minimale d'environ 4,7 km/h** : un coureur arrivant après les barrières horaires pourra être dérouté ou ramené en véhicule par l'organisation. (Le parcours sera à boucler en moins de 13h)
- **Pointage** : Il incombe à chaque participant de s'assurer qu'il a été correctement pointé par les contrôleurs.
- **Ravitaillement** : Les ravitaillements seront garnis de fruits secs et frais, de biscuits salés et sucrés. **Il n'y aura aucun gobelet plastique sur les PC.**
- **Préservation de la nature** : Les coureurs sont tenus de ne rien jeter dans la nature au risque d'être mis hors course.
- **N° téléphone en cas d'urgence** : 82 12 82
- **Classement hommes et femmes** :
 - 3 premiers au SCRATCH (toutes catégories)
 - 3 premiers ESPOIRS-SENIORS (nés entre 2005 et 1986 inclus)
 - 3 premiers MASTERS M1 à M2 (nés entre 1985 et 1976 inclus)
 - 3 premiers MASTERS M3 à M4 (nés entre 1975 et 1966 inclus)
 - 3 premiers MASTERS M5 à M6 (nés entre 1965 et 1956 inclus)
 - 3 premiers MASTERS M7 et plus (nés en 1955 et avant)
- **Remise des prix** : Au Tennis Club du Receiving, le mercredi 18 juin 18h. (La présence au podium est indispensable pour obtenir sa récompense sauf pour raison professionnelle ou de résidence en Brousse)
- **Un tirage au sort sera fait le vendredi, et communiqué via notre page Facebook de l'évènement, les lots seront à récupérer sur le site auprès de l'organisation après la remise des prix** (les lots non récupérés sur le site seront mis à disposition à l'institut Aurélia Beauté et récupérables avant le 1 août 2025)

Des stands de nourriture seront présents. Il est important de jouer le jeu en faisant travailler ces personnes la plupart de Boulouparis qui nous aident dans la réussite de cette manifestation sportive.

Annulation ou report de l'épreuve : En cas de force majeure, au sens de l'article 1148 du code civil, l'organisation n'est pas dans l'obligation de rembourser les compétiteurs, mais fera son maximum pour reporter l'épreuve dans des délais raisonnables.

Assurance individuelle accident : il incombe à chaque participant d'être assuré personnellement. Les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence FFA. L'organisation a une assurance de type RC.

Droit à l'image : Le concurrent donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toutes photos ou images le représentant, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

Mail : L'adresse mail renseignée par le concurrent au cours de l'inscription en ligne servira à l'association NCA pour donner des informations relatives au Trail des Cagous 2026 et informer de ses manifestations sportives suivantes, via une liste de diffusion. Il sera possible de s'en désabonner à la première réception d'un mail.